

Conseil Municipal du 22 mai 2008

Rapport 08/83 : Intervention Estelle Debaecker

Monsieur le maire,

Nous ne voterons pas la délibération proposée qui ne nous apparaît pas conforme à l'intérêt bien compris de notre ville. En effet, la commune de Nogent aurait tout intérêt à savoir qui chez Ernst & Young a pris l'initiative de vous adresser ce 4 février dernier – soit le jour même de la séance du conseil municipal – un document de 8 pages qui s'est avéré **être bien différent du document que vous avez finalement adressé par lettre recommandée le 28 février 2008 à Monsieur Lunot.**

Je rappelle que, le 4 février, j'avais opposé la question préalable au vote des délibérations reprenant tels quels les compte administratif 2004 et le budget primitif 2006, annulés par le tribunal administratif à la suite de votre refus de nous communiquer le diagnostic du 30 novembre 2003. Il est bien dommage que la majorité d'alors ait repoussé la question préalable car la remise en séance du document ne nous avait pas permis de disposer du temps nécessaire pour l'examiner. Non seulement les élus n'ont pas pu délibérer en connaissance de cause mais ils l'ont fait sur la base d'un document qui n'était pas le bon. Le Préfet du Val de Marne n'ayant pas cru opportun d'intervenir, je viens de saisir le tribunal administratif qui ne pourra qu'annuler les délibérations irrégulièrement adoptées le 4 février dernier.

Cette affaire ne doit pas être prise à la légère puisque l'usage d'un faux en écritures publiques est sévèrement réprimé par le code pénal. Je ne comprends pas pourquoi vous avez refusé de constituer partie civile au nom de la commune dès que vous avez appris que le document transmis par Ernst & Young n'était pas le bon. Après avoir payé 40.000 euros d'honoraires à Ernst & Young, la ville de Nogent pouvait, quand même, espérer une autre attitude de leur part.

En acceptant de délibérer au vu du document transmis le jour même par Ernst & Young, la majorité du conseil municipal a été visiblement abusée et, en transmettant les délibérations adoptées au contrôle de légalité, vous avez, vous-même, été trompé puisque des conséquences juridiques indues y ont été données, à savoir la validation irrégulière du compte administratif 2004 et du budget primitif 2006.

C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons, monsieur le maire, d'autoriser ce soir la constitution de partie civile au nom de la commune. La ville a le droit de savoir qui a pris le risque de vous communiquer un tel document, à la suite de quelles circonstances et pour quelles raisons. S'il apparaissait que l'origine de ce faux se trouve bien chez Ernst & Young, il serait alors possible de réclamer de substantiels dommages et intérêts. J'ajoute, pour terminer, que, lors de la récente campagne électorale, votre liste et celle de Marc Arazi ont mis en avant les valeurs de transparence et vérité. En application de ces valeurs qui sont vôtres, je renouvelle donc ma demande : **les Nogentais ont droit à la vérité et il ne serait que justice pour la ville d'obtenir la juste réparation des torts qui lui ont été causés.**

Je vous remercie de votre attention.

